



Refus de nouvelle tâche = licenciement?

Par **tiastre**, le **25/11/2010 à 08:09**

Bonjour,

Je possède un contrat de travail qui stipule que "l'employé pourra également contribuer aux activités de la société X. En particulier lorsque ces activités ont un lien technique ou économique avec ses activités définies dans le présent contrat de travail".

Mon employeur me demande pour l'année prochaine de reprendre une partie des activités d'un ancien collègue qui a démissionné. Ces activités sont très éloignées de mes activités principales et représenteraient 25% de mon temps de travail. Le boulot en question ne m'intéresse pas du tout et j'ai bien envie de refuser.

Plusieurs questions :

- J'ai un entretien individuel dans quelques jours dans lequel cela va être abordé : dois-je notifier clairement mon refus à ce moment et dois-je accepter dans un premier temps pour refuser plus tard (pour gagner du temps) ?
- Mon refus est-il cause de licenciement selon les termes de mon contrat de travail ?
- Quel type de licenciement dans ce cas ?
- Sachant que je suis DP, cela change-t-il quelque chose ?

Je vous remercie de vos réponses rapides.